

## Projet Fil Rouge

### SkillHub

#### Compte-rendu de réunion – Lancement du projet “SkillHub”

Date : 12/12/2025

Durée : 1h30

Objet : Réunion de lancement du projet “SkillHub” – plateforme web collaborative

Lieu : Salle de réunion / visioconférence

Rédactrice : Erika Eckri.

#### Participants

- Chef de projet client (fictif)
- Responsable pédagogique
- Représentant des formateurs indépendants
- Équipe dev
- Encadrant / référent technique

#### Échanges autour du périmètre fonctionnel (notes de réunion)

Le chef de projet rappelle l'objectif général : « *SkillHub doit permettre à des apprenants en reconversion de trouver facilement des ateliers animés par des formateurs indépendants. Mais il faut qu'on clarifie qui fait quoi dans le système. Nous avons déjà convenu que l'application comprendrait :* »

- *Un espace public de présentation et d'inscription*
- *Un espace privé pour les utilisateurs (formateurs et apprenants)*
- *Un système de gestion des ateliers proposés, des inscriptions et des échanges. »*

#### Discussion sur les acteurs

- **Responsable pédagogique :**  
*« Le public doit pouvoir voir les formations sans se connecter. Et je pense qu'ils doivent aussi avoir un moyen simple de demander une inscription annuelle. »*
- **Un dev demande :**  
*« Les demandes doivent-elles être enregistrées dans l'application ? »*  
→ Le responsable confirme que c'est n'est absolument pas nécessaire. La demande peut aussi être faite sur place ou par téléphone. Les gens auront quelques documents à fournir. Ensuite, les administrateurs peuvent créer des comptes pour les étudiants depuis leur tableau de bord.
- **À propos des administrateurs,** plusieurs questions émergent :  
*« Ils gèrent quoi exactement ? Juste les comptes ? Les catégories aussi ? »*  
*« Oui, et ils valident les formations proposées par les formateurs. Il faut éviter que n'importe quoi soit publié. »*

- **Représentant des formateurs :**  
 « Nous, formateurs, on doit pouvoir proposer des formations. Mais tant que ce n'est pas validé, ça ne doit pas apparaître au public. »
- Une question revient :  
 « Est-ce qu'un formateur peut directement modifier sa formation une fois qu'elle est publiée ? »  
 → Décision commune : **Oui, mais toute modification majeure repasse par une validation admin.**
- **Concernant les apprenants**, l'encadrant pose la question :  
 « Comment accèdent-ils à la plateforme ? »  
 → Nous venons d'en parler : ils reçoivent un **code d'accès par mail**, généré par les administrateurs.
- Un débat a lieu sur la liberté d'inscription aux ateliers :  
 « Ils peuvent s'inscrire librement ? »  
 « Oui, mais uniquement si l'atelier est pendant l'année de formation à laquelle ils sont rattachés. »

#### => Ce qui a été décidé comme périmètre

- Le public voit les formations → demande une inscription → création des compte par admin.
- Les administrateurs gèrent les comptes, valident les formations, administrent les catégories.
- Les formateurs proposent des formations, créent leurs ateliers, suivent les présences et rédigent une appréciation.
- Les apprenants accèdent via un code envoyé par mail, s'inscrivent aux ateliers et peuvent évaluer ceux auxquels ils ont participé.

Le chef de projet conclut :

« On s'en tient à ce périmètre pour la V1. On pourra l'étendre en V2 si on a du temps. »

#### Workflows et contraintes (notes de discussion)

La discussion s'oriente sur les règles à respecter et les cas particuliers.

#### Publication des formations

- Le représentant des formateurs souligne :  
 « On aimerait pouvoir mettre en ligne nos propositions rapidement. Mais il faut quand même un contrôle qualité. »  
 → Compromis : **les formateurs créent la formation, mais tant que l'administrateur ne l'a pas validée, elle reste invisible.**
- Question d'un dev :  
 « Est-ce qu'on a plusieurs états ? Brouillon / proposé / publié ? »  
 → Décision : seulement **proposé** → **validé**.

#### Gestion des salles

Lorsque vient la question des salles, un doute survient :

- « Est-ce qu'on doit gérer une réservation automatique ou un simple contrôle ? »  
 → Conclusion : **pas de moteur de réservation**, mais une règle : **deux ateliers ne peuvent pas partager la même salle au même moment.**

- Le chef de projet précise :  
« *Le numéro de salle doit pouvoir être modifié à tout moment par les formateurs ou administrateurs.* »

### Inscriptions aux ateliers

- Plusieurs interrogations :  
« *Que se passe-t-il si un apprenant est déjà inscrit à un atelier sur le même créneau ? On lui affiche un message ?* »  
→ Oui, l'application doit empêcher l'inscription et expliquer pourquoi.
- « *Peut-il changer d'atelier ?* »  
→ Oui, **tant que l'atelier n'a pas eu lieu.**
- « *Et s'il veut quitter complètement une formation ?* »  
→ Ça passe par les administrateurs.

### Gestion des comptes

- Question posée :  
« *Peut-on supprimer un compte ?* »  
→ Oui, **mais uniquement s'il n'est rattaché à aucun atelier** (inscriptions, présences, etc.).
- Le responsable insiste :  
« *Un apprenant peut suivre des formations sur plusieurs années, donc son compte doit pouvoir être lié à plusieurs années civiles.* »

La réunion se termine.